Société canadienne des éleveurs de chèvres
La Société canadienne des éleveurs de chèvres
B.P. 726, Roblin, Manitoba R0L 1P0
tél. : 639-921-7788 *site web* : www.goats.ca *e-mail* :

RAPPORT AUX MEMBRES

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ÉLEVEURS DE CHÈVRES SUR ZOOM

22 octobre 2026 • 17 h 00 CST (heure de la Saskatchewan) • 19 h 00 HE

Présents : Callum McLeod, Kelly Bidan, Linda Carlson, Susan Frazer, Becky Holvik, Kerry O'Donnell (secrétaire-gestionnaire de la CGS)
Invités : Sandy Howell

Absents : Jade Pinel, Arnie Steeves

1. **Ouverture de la séance –** La séance est ouverte à 17 h 02 par le président Callum McLeod.

2. **Modifications ou ajouts à l'ordre du jour. Approbation de l'ordre** du jour. Aucun ajout ni aucune modification n'ont été proposés. Une motion a été déposée pour approuver l'ordre du jour tel que présenté. Proposée par Kelly Bidan. Appuyée par Susan Frazer. Aucune opposition. L'ordre du jour est approuvé.

3. Examen des points d'action de la réunion du 15 octobre 2026

Points à traiter

Les points à traiter issus de la réunion du 15 octobre 2026 ont été passés en revue.

4. **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (15 octobre 2026)**

Motion visant à approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 octobre 2026, présentée par Linda Carlson. Appuyée par Kelly Bidan. Aucune opposition. **ADOPTÉE.**

Examen des rapports

Rapport du bureau – Le secrétaire-trésorier a signalé qu'un autre animal avait été refusé sur une déclaration de propriété (ROA) en raison d'incohérences liées à son identification. Les états financiers provisoires ont été reçus de la part de l'auditeur et le secrétaire-trésorier a tenu une brève réunion avec ce dernier plus tôt dans la journée. Lors de l'entretien avec les commissaires aux comptes, il a été suggéré que les 5 000,00 $ légués à la CGS soient investis dans un CPG distinct afin de suivre les intérêts perçus. La secrétaire-trésorière a communiqué les taux d'intérêt actuellement proposés par la BMO.

DRAFT

MOTION : Investir le capital de 5 000,00 $ du Fonds de dotation Alpine dans un CPG « Rate Riser Plus » de la BMO pour une durée de cinq ans, à un taux d'intérêt composé annuellement de 3,35 %, le capital étant préservé et seuls les intérêts générés pouvant être utilisés conformément aux conditions du legs. Proposée par Callum McLeod. Appuyée par : Susan Frazer. Aucune opposition. **ADOPTÉE**.

Rapport financier – Les rapports mensuels du comptable seront disponibles pour la réunion du 29 octobre.

Rapport du comité exécutif (Callum, Kelly, Pier-Marc)

- Rien à signaler

5. Nouvelles affaires

Examen des coûts liés aux programmes d'enregistrement laitier : Le secrétaire-trésorier avait préalablement diffusé des feuilles de calcul Xcel présentant les recettes et les dépenses pour les programmes d'enregistrement laitier d'une journée et de 305 jours. En examinant les résultats du programme d'enregistrement laitier d'une journée de 2026, le secrétaire-trésorier a noté que le renforcement des critères d'attribution du *M pour la race naine nigériane avait eu l'effet escompté, à savoir aligner davantage le pourcentage d'animaux obtenant cette distinction sur celui des races standard (48,6 % pour la race naine nigériane et 41,6 % pour les races standard). Le programme de tests laitiers sur un jour a dégagé un très léger bénéfice en 2026 (222,00 $). Aucune augmentation des frais pour les tests laitiers sur un jour n'a été proposée. Un examen du programme de 305 jours a révélé que celui-ci avait enregistré une perte d'environ 330,00 $ en 2026. Les coûts liés au programme ont été plus élevés en 2026 en raison de la délivrance de certificats *P individuels plutôt que de certificats de troupeau. Le secrétaire-trésorier a indiqué que le temps nécessaire à la création de certificats individuels était nettement plus long que celui requis pour établir les anciens certificats de troupeau. La question a été posée de savoir si le programme serait sans incidence sur les coûts si les certificats étaient supprimés. Le secrétaire-trésorier a proposé d'en évaluer le coût et de présenter ces informations lors de la prochaine réunion. Le temps de travail administratif a également augmenté en 2026 en raison de difficultés liées à Lactanet et à la génération des rapports. Il a été noté que les frais de participation au programme demandés par le CGS sont relativement faibles (30,00 $ pour 1 à 24 animaux et 60,00 $ pour 25 animaux et plus). La discussion a porté sur les coûts élevés que les membres doivent supporter via Lactanet et sur l'importance de maintenir les frais du CGS à un niveau abordable afin d'encourager la participation au programme. À l'issue de la discussion, il a été suggéré d'envisager éventuellement une structure tarifaire échelonnée pour les troupeaux soumis au test de 305 jours, liée aux certificats *P. Certains ont fait valoir qu'ils n'avaient ni besoin ni envie de certificats individuels, ni même de certificats tout court, car toutes les informations dont ils ont besoin ou qu'ils souhaitent proviennent de Lactanet. Il a été suggéré que les troupeaux inscrits puissent s'acquitter d'emblée des frais de base. Au moment où les rapports préliminaires sont envoyés par le CGS aux propriétaires de troupeaux afin qu'ils en vérifient l'exhaustivité et l'exactitude, le bureau pourrait alors leur demander s'ils souhaitent des certificats pour l'ensemble du troupeau, des certificats individuels par animal ou aucun certificat. Les troupeaux souhaitant obtenir des certificats seraient alors facturés en fonction du nombre et du type de certificats qu'ils souhaitent.

DRAFT

6. Affaires en suspens :

Examen des coûts liés au programme d'évaluation des types : Le secrétaire-gestionnaire avait précédemment diffusé un deuxième rapport sur le programme, présentant les barèmes tarifaires des années précédentes ainsi que certaines options de modification des tarifs visant à réduire l'important déficit du programme. Il a de nouveau été souligné qu'en raison du nombre relativement faible de chèvres laitières au Canada, du nombre restreint de troupeaux participants et de la configuration géographique du pays, il n'est pas possible de proposer un programme qui réponde aux besoins de tous sans incidence sur les coûts. L'importance de trouver un équilibre financier pour la CGS grâce à un barème de cotisations qui ne décourage pas la participation au programme a également été soulignée une nouvelle fois. Les frais de déplacement sont destinés à couvrir les frais de déplacement du classificateur, tandis que les frais par animal visent à couvrir les salaires. Cependant, les frais de déplacement actuels de 300,00 $ sont largement insuffisants pour couvrir le coût du déplacement d'un classificateur jusqu'à une exploitation. Il a été noté que les troupeaux comptant un petit nombre d'animaux pourraient contribuer à réduire leurs coûts en organisant des réunions. La mise en place d'une redevance minimale par site a été discuté . Les membres seraient tenus de payer un montant forfaitaire incluant l'évaluation d'un certain nombre d'animaux pour ce prix. Les membres possédant moins d'animaux se verraient tout de même proposer le service, mais la redevance minimale s'appliquerait néanmoins. La question a été posée de savoir combien de troupeaux présentaient généralement moins de 10 animaux. Entre 2023 et 2026, ce nombre variait de 2 à 7 troupeaux. Divers niveaux de prix et nombres d'animaux ont été examinés, la majorité se prononçant en faveur d'un minimum de 500,00 $ (incluant jusqu'à 10 animaux). Il a été noté qu'avec 10 animaux, les frais de site minimums de 500,00 $ reflètent la tarification actuellement en vigueur pour le programme.

> **MOTION :** Fixer des frais de site minimums de 500,00 $ pour le programme d'évaluation morphologique, incluant l'évaluation d'un maximum de 10 animaux. Proposée par Linda Carlson. Appuyée par Becky Holvik. Aucune opposition. **ADOPTÉE.**

- Une discussion a eu lieu concernant les salaires des évaluateurs, leur nombre actuel et leur formation. Il a été noté que, bien qu'il y ait un coût initial, la formation d'un plus grand nombre d'évaluateurs (en particulier en Colombie-Britannique et en Alberta, où se déroulent la majorité des visites de troupeaux) pourrait contribuer à réduire les coûts à long terme. Il a également été suggéré de former un classificateur supplémentaire en Ontario. En ce qui concerne les salaires et les dépenses, il a été noté que les classificateurs actuels semblent tous très soucieux de limiter leurs dépenses au minimum et d'organiser leurs déplacements de manière efficace. La formation des classificateurs et la formation en présentiel ont été abordées. Cela représentait un coût de 10 700,00 $ en 2025 (pour former 6 personnes). Les classificateurs étant des prestataires indépendants (plutôt que des salariés), la question a été posée de savoir pourquoi leur formation serait entièrement prise en charge par la CGS. Il a été noté que les juges de la CGS doivent assumer l'intégralité des coûts de leur formation afin de conserver leur licence et que la CGS ne leur accorde aucune subvention à cet effet. Divers scénarios ont été évoqués, tels que : le paiement intégral des frais par les classificateurs, la prise en charge d'une partie des frais par la CGS, l'octroi d'une remise en cas de proposition et d'acceptation d'un contrat, ou encore l'octroi d'une allocation. Aucune décision immédiate concernant la formation n'étant requise, la discussion a été clôturée.

7. Prochaine réunion : le 29 octobre à 19 h (heure de l'Est).

8. Levée de la séance : motion de levée de la séance à 18 h 30 présentée par Linda Carlson.

DRAFT

Société canadienne des éleveurs de chèvres
La Société canadienne des éleveurs de chèvres
B.P. 726, Roblin, Manitoba R0L 1P0
tél. : 639-921-7788 *site web* : www.goats.ca *e-mail* :

DRAFT